



- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions:**
- A1 alia faible
 - A3 alia fort
 - A4 alia très fort
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions:**
- B1 alia faible
 - B1a alia faible dans les zones d'urbanisation dense
 - B1z alia faible dans les zones d'urbanisation à dominante d'activités ou de services
 - B3 alia fort
 - B3a alia fort dans les zones d'urbanisation dense
 - B3z alia fort dans les zones d'urbanisation à dominante d'activités ou de services
- Zones P non inondables par la crue de référence**
- P2 Zone de précaution (Antigny-Le-Tillac, Marçilly-sur-Vienne)
- 1792** Date du repère de crue
39,85 Altitude NSF du repère de crue
- PH5C** Hauteur de submersion
PH5C Cote des Plus Hautes Eaux Connues
 Altitudes normales (NSF - IGN 69)

Prefecture d'Ivoire et Loire
 Direction
 Département de la Vienne
 Service
 Prévention des Risques
 Naturels
 BERNARD FANCHON

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Val de Vienne

Document graphique 5

Vu pour être annexé à l'Arrêté Préfectoral du 03 Mars 2012 Pour le Préfet et par Le Chef de Bureau, E.F. DUDONON

Échelle 1/10 000

Mars 2012